



Renseignement au sujet d'un éventuel prêt immobilier

Par **martino**, le **01/03/2009** à **15:21**

bonjour

j'aimerais savoir si dans une opération immobilière, il est possible de faire un crédit à mon nom et un à mon ami afin que celui ci puisse bénéficier du prêt à taux zéro, étant donné que si l'on réunit nos revenus, nous n'y avons pas droit.

merci pour votre réponse

Par **Paula**, le **01/03/2009** à **16:10**

Bonjour,

Ca dépend ce que vous entendez par ami. C'est votre ami d'enfance ou vous êtes en union libre, ou pacsé ??

Ce serait bien aussi de prendre rendez-vous avec la Banque car ça dépend du montant du prêt, de vos revenus pour rembourser etc.....

Cordialement

Par **martino**, le **01/03/2009** à **16:21**

merci pour votre réponse
mais cela ne me dit pas si on peut faire ce genre d'opération, sachant que le bien que l'on achète est en commun
nous vivons ensemble depuis un an
mais nous ne sommes pas pacsé,

Nous avons signé une promesse d'achat comme je vous l'ai précisé ainsi qu'un contrat avec un constructeur de maison individuel,
si je vous posais la question de savoir s'il est possible que nous fassions chacun un prêt de notre côté, c'est parce que les revenus de mon ami entre dans le cadre du prêt à taux zéro, alors que si l'on reunit nos revenus et que l'on demande un prêt globale, nous n'y avons pas droit,
l'opération de pret se monte à 165000 euros, apport déduit .
merci pour votre réponse

Par **Paula**, le **01/03/2009** à **16:22**

Bonjour,

Vous achetez un bien en commun et vous pouvez très bien demander, chacun, un prêt. Il n'y a pas de problème.

Maintenant, voyez avec la Banque si vous pouvez les obtenir.

Bon achat et cordialement

Par **martino**, le **01/03/2009** à **16:26**

merci pour votre réponse

Par **martino**, le **01/03/2009** à **21:06**

merci